



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 17 juin 2024
Présidence : Cédric Longchamp
Effectif : 40
Présents : 32

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 22 avril 2024
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Election du bureau
7. Préavis municipal 34/2024 concernant l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2 (rapporteur commission gestion et finances M. Thierry Schneeberger)
8. Préavis municipal 33/2024 concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2023 (rapporteur commission gestion et finances M. Thierry Schneeberger)
9. Rapport de gestion de l'année 2023
10. Divers

À 20h00, Monsieur Cédric Longchamp souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil.

Modification de l'ordre du jour : sur proposition du Président, le conseil accepte d'inverser les points 7 et 8. Il est jugé plus logique de voter d'abord le bilan (PM 34), puis les comptes (PM 33).

1. Appel

32 membres répondent présents à l'appel. Madame Mical Waeber ainsi que Messieurs Cédric Barde, Philippe Ethenoz, Franck-Yves Gachet, Christian Manser et Grégoire Weber sont excusés. Madame Diane Weiss et Monsieur Alain Dutoit sont absents.

2. Approbation du PV du 22 avril 2024

Monsieur Daniel Leuba apporte une modification au point 14 « Divers », corrigeant que le débat sur la facture sociale est mené par l'AdCV et l'UCV.

Monsieur François Guizzetti souligne au point 13, concernant le choix des véhicules de voirie, que les photos dans le préavis étaient des exemples, et que le choix définitif s'est porté sur ce modèle par la suite.

Monsieur Samuel Panchaud corrige le point 6 concernant le pâturage, émettant qu'il s'agit du plan de développement régional.

Suite à ces remarques, le PV est accepté à l'unanimité. Le Président remercie Madame Laureen Pittet, secrétaire, pour son travail.

3. Communications du bureau

Monsieur Cédric Longchamp invite les commissions à transmettre leurs heures de fonctionnement pour ce semestre au bureau.

Il rappelle aux membres du conseil de se lever et annoncer leurs prénoms et noms lors de leurs prises de parole.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur Daniel Leuba remercie chaleureusement Madame Monique Pahud, secrétaire communale, pour ses vingt années de service effectuées avec dévotion et professionnalisme, avant une retraite bien méritée à la fin du mois. Reconnue spécialiste en sténographie au crayon à papier, elle se voit remettre un crayon géant signé par les municipaux. Madame Monique Pahud exprime son émotion et sa gratitude pour la confiance et l'amitié témoignées durant ces années où la routine n'a jamais pris place grâce à la diversité des tâches confiées. Le Syndic souhaite la bienvenue à Madame Sandy Roessli, nouvelle secrétaire adjointe, qui se présente au conseil. Le Président se joint aux vœux de remerciements et de bienvenue.

Monsieur Xavier Gaudard informe que le projet de buvette au pâturage de Sugnens progresse. Lors du prochain conseil, le plan de développement régional (PDRA) sera présenté pour en expliquer les détails. Les premiers projets devraient voir le jour d'ici fin 2025. Le coût estimé pour la transformation, incluant le mobilier, s'élève à 880'000 CHF, avec une subvention prévue de 478'000 CHF, soit plus de 50 % du financement assuré par des subventions.

Monsieur François Guizzetti rappelle au conseil que le Groupement forestier participe à un projet de délivrance de certificats CO2, géré par Waldclimatschutzwaltz. Les personnes intéressées par cette démarche peuvent lui demander des documents plus détaillés. Le projet repose sur une surface forestière actuelle de 896 hectares, permettant la délivrance de certificats CO2 pour 834 tonnes. Ce projet prévoit également une augmentation annuelle de 10 % de la couverture forestière. Les certificats, une fois vendus, génèrent un revenu d'environ 25'000 CHF. En réponse à une question de Monsieur Jean-Philippe Dupraz, le Municipal explique l'importance de replanter immédiatement tous les foyers pour aider la forêt à se régénérer, plutôt que de laisser la nature agir seule.

Monsieur François Guizzetti informe que des travaux significatifs sont en cours au sein de L'AIAE et l'AIEHJ en lien avec l'auto-contrôle, suite à l'entrée en vigueur de nouvelles normes, avec des coûts non négligeables. Pour l'AIAE, il s'agit de refaire les captages des Lances à Froideville et de renouveler une conduite reliant les Lances à Mandou. Ces investissements représentent un montant de plus d'un million de francs pour l'ensemble de ces travaux. Pour l'AIEHJ, des travaux sont également prévus pour remplacer les couvercles des captages par des couvercles normés, et pour remettre en conformité les chambres de captage, avec un coût de 105'000 CHF pour trois chambres. En conséquence, le prix de l'eau pourrait augmenter en raison de l'ensemble de ces travaux. Concernant la convention entre l'AIEHJ et l'AIAE, l'AIAE achète à l'AIEHJ la moitié de sa production d'eau. Le prix de vente et d'achat de l'eau sera renégocié. Des changements significatifs sont attendus pour ces associations d'ici la fin de l'année. Suite à une question de Monsieur Patrick Gérard, Monsieur François Guizzetti explique qu'actuellement il n'y a pas de projet de fusionner les deux associations.

Monsieur Daniel Leuba fait un point de situation concernant la commission PECC. Validée lors du dernier conseil, la commission, composée de trois citoyens, Hervé Ducourneau, Philippe Mermoud, et Nicole Schick, ainsi que de deux membres du conseil, Marta Sokol Cavin et Didier Vautherin, s'est réunie pour une séance avec la Municipalité. Lors de cette première rencontre, les membres ont appris à se connaître et ont défini le périmètre des compétences de la commission, ainsi que son mode de fonctionnement. Les jalons pour 2024 ont été établis, incluant la présentation du règlement, la planification des travaux, et la préparation du cahier des charges qui sera soumis au conseil communal. L'état d'esprit est excellent, et la commission a déjà fixé une date pour se rapprocher des citoyens afin de leur expliquer le fonctionnement du plan PECC. Un budget de 40'000 CHF est mis à disposition pour les initiatives citoyennes.

Monsieur Lionel Panchaud fait le point sur la rénovation de l'auberge. Le projet est en cours, poursuivant la collaboration avec le bureau Decroux et Piccolo. Une mise à jour du devis se fait et un préavis sera présenté au conseil de décembre.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

Noter tous les noms entiers des associations pour le prochain PV à la demande de M. vautherin.

Association Scolaire Intercommunale Région d'Echallens et environs (ASIRE) : Monsieur Jérôme Ciocca rapporte que les comptes et le rapport de gestion ont été acceptés. Les préavis ont également été approuvés, notamment le crédit pour l'investissement dans les luminaires et la rénovation du pavillon scolaire situé sur le site des 3 Sapins.

Association intercommunale de la STEP d'Echallens : Monsieur Sébastien Hirschi annonce que les comptes ont été acceptés. Il fournit quelques chiffres clés relatifs aux finances et aux performances de l'organisation.

Association de la STEP d'Echallens – Talent (ASET) : Monsieur Nicolas Mermoud informe que deux préavis ont été acceptés : l'un concerne les raccordements pour la future STEP et l'autre concerne les comptes de l'association.

Association pour "Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs (EFAJE) : Monsieur Daniel Leuba annonce que la planification financière de l'association est en revue. Il est demandé que les prochains comptes mettent en évidence les coûts liés aux salaires et au turnover. Le conseil d'administration est actuellement en discussion sur la structure de l'association. Un groupe de travail est chargé d'examiner la structure actuelle en comparaison à d'autres possibilités, avec une attention particulière portée à la planification financière.

Association Intercommunale pour l'Amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) : Monsieur Patrice Gaudard rapporte que plusieurs préavis ont été acceptés : l'un concerne les comptes, un autre le crédit pour le remplacement des conduites, et un troisième le crédit pour la mise à jour des servitudes.

Association de la STEP d'Echallens – Talent (ASET) : Monsieur Fabrice Mermoud annonce que le bureau a été élu. Un préavis concernant le plan général d'évacuation des eaux régionales a également été présenté. Monsieur François Guizzetti précise qu'il n'y a pas d'aspect financier lié à ce préavis.

Monsieur Cédric Longchamp remercie chacun pour son compte rendu clair et son implication.

6. Election du bureau

Le Président passe la parole à Monsieur Nicolas Menétrey. En sa qualité de vice-président, il présente au conseil Monsieur Cédric Longchamp pour un nouveau mandat d'une année à la Présidence. Celui-ci est élu par applaudissements.

En l'absence d'autres personnes intéressées au sein du conseil, Monsieur Cédric Longchamp présente les candidats des postes suivants :

Vice-Président : Monsieur Nicolas Menétrey est élu par applaudissements.

Scrutateurs : Messieurs Alain Dutoit et Raphaël Gerbex sont élus par applaudissements.

Suppléants : Messieurs Alain Menétrey et Jean-Claude Geinoz sont élus par applaudissements.

Le Président remercie chacun pour son investissement.

7. Préavis municipal 34/2024 concernant l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2 (rapporteur commission gestion et finances M. Thierry Schneeberger

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis municipal et lit les conclusions de celui-ci.

Monsieur Thierry Schneeberger donne lecture du rapport de la commission gestion et finances. Celle-ci recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Monsieur Cédric Longchamp les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Luc Bovard discute des amortissements, qui sont obligatoires dans certains cas mais pas dans d'autres. Monsieur Daniel Leuba répond qu'il y a deux approches possibles : le canton recommande de continuer les amortissements comme il est prévu dans le préavis initial, tandis que la fiduciaire conseille de poursuivre les amortissements jusqu'à atteindre la valeur ECA, puis de les arrêter. Cette divergence est mentionnée dans le préavis.

En l'absence d'autre remarque, le Président clôt la discussion et soumet le préavis à votation. **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

8. Préavis municipal 33/2024 concernant les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2023 (rapporteur commission gestion et finances M. Thierry Schneeberger)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis et souligne la planification et l'anticipation de Monsieur Pascal Pillonel, boursier communal, mettant en avant son professionnalisme et le remerciant pour son travail. Il rappelle que les impôts des personnes physiques représentent plus de trois quarts des revenus de la commune. Il procède ensuite à la lecture des conclusions du préavis.

Monsieur Thierry Schneeberger lit le rapport de la commission gestion et finances qui propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Monsieur Cédric Longchamp les remercie et invite les membres du conseil à s'exprimer.

Monsieur Samuel Panchaud soulève une question concernant le fond débiteur douteux imposé à Montilliez et s'interroge sur sa structure et son fonctionnement. Monsieur Daniel Leuba explique que ce fond est spécifique à Montilliez. Actuellement, la Commission intercommunale (CI) surveille chaque entité publique, y compris les communes, pour analyser les situations des contribuables. Ils constatent que certains contribuables ont des difficultés à régler leurs impôts. Le montant du fond débiteur douteux est calculé en fonction de ces difficultés et augmente avec le temps, représentant un risque croissant. Ce fond est utilisé pour couvrir les pertes d'impôts.

Monsieur Fabrice Ausoni note une réduction de 160'000 CHF dans la participation communale à la prévoyance sociale entre 2022 et 2023, tandis que la contribution à l'EFAJE a augmenté, et se demande s'il y a un lien. Monsieur Daniel Leuba explique qu'il n'y a pas de relation directe. L'EFAJE nécessite des ajustements annuels et ses finances sont moins transparentes pour le conseil. Monsieur Fabrice Ausoni insiste sur la nécessité pour la commune de surveiller et de justifier les coûts de l'EFAJE. Le Syndic admet que l'EFAJE fonctionne parfois comme une "boîte noire" avec une gestion insuffisamment challengée. Il souligne les difficultés à prévoir le taux d'occupation des places dans les structures d'accueil, appuyé par Monsieur Thomas Tschudin qui souligne la nécessité d'une vision d'ensemble du périmètre de la région. Monsieur Daniel Leuba propose de mettre les comptes de l'EFAJE sur SimpleDocs et se tient à disposition pour fournir des informations supplémentaires.

Monsieur Cédric Longchamp clôt la discussion et soumet le préavis à votation. **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

9. Rapport de gestion de l'année 2023

Le Syndic revient sur le rapport de gestion 2023 en invitant l'assemblée à présenter ses questions ou remarques.

Monsieur Didier Vautherin félicite le rapport pour sa clarté et son excellence. Il soulève une question sur les contrôles de vitesse et mentionne que le dispositif préventif de la commune n'a pas encore été utilisé. Monsieur François Guizzetti répond que des supports pour le dispositif ont été commandés et que les pièces sont en attente de livraison. Dès réception, le dispositif sera installé.

Monsieur Didier Vautherin annonce la troisième campagne de ramassage des plantes invasives organisée par la commune, prévue pour samedi prochain. Il note que peu de personnes se sont inscrites jusqu'à présent. Monsieur François Guizzetti précise que quelques inscriptions ont été reçues et invite les citoyens à s'intéresser à l'événement et à participer à l'action ce samedi.

Monsieur Thomas Tschudin souligne qu'en plus des plantes invasives, les bords de route non entretenus par l'État posent également problème. Monsieur Nicolas Mermoud ajoute que le chardon, plante invasive, est un souci particulier. Les agriculteurs ont l'obligation de l'éliminer, et il

Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 17 juin 2024

Il y a souvent des échanges entre les services des forêts et des routes à ce sujet. En tant que préposé, il doit signaler la présence de ces plantes sur une plateforme dédiée. Monsieur François Guizzetti informe qu'une spécialiste du canton était présente à l'assemblée des syndics pour fournir des informations sur les chardons. Des affiches seront commandées pour aider à différencier les chardons invasifs de ceux à protéger. Des planches d'information sont en préparation et seront publiées sur le site de la commune.

Le Président remercie chacun et clôt la discussion.

10. Divers

Monsieur Cédric Longchamp passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Nicolas Menétrey sonde la Municipalité et le Conseil concernant le projet de faire un prochain conseil au Parlement vaudois à Lausanne. Après validation des deux partis, il peut aller de l'avant avec cette proposition et organiser un conseil en 2025 avec visite des locaux et apéritif.

Monsieur Samuel Panchaud demande des nouvelles sur les recours éventuels des propriétaires concernant les parcelles affectées par les projets de l'ASET. Monsieur François Guizzetti répond que la mise à l'enquête pour l'expropriation est en cours.

Monsieur François Guizzetti informe qu'au prochain conseil, un préavis concernant la réhabilitation de l'étang de Dommartin sera présenté, après réception des devis.

À l'issue de ces discussions, Monsieur Cédric Longchamp clôt le conseil à 21h40 en souhaitant un bon été et remerciant chacune et chacun pour sa présence et son implication. Le prochain conseil se déroulera le 30 septembre.

Le Président



Cédric Longchamp

La Secrétaire



Laureen Pittet

